

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 111 (2008)

**Artikel:** Stratigraphie, datations et contexte environnemental  
**Autor:** Winiger, Ariane / Burri, Elena / Magny, Michel  
**Vorwort:** Préface  
**Autor:** Weidmann, Denis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-836079>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Denis WEIDMANN

## Préhistoire d'une fouille

Selon une conviction bien ancrée dans les opinions publiques (et encore au XXI<sup>e</sup> siècle), les grands travaux sont une véritable fête pour l'archéologie. Les bulldozers mettent au jour des vestiges inconnus et les spécialistes aussitôt accourus ont tout loisir d'exploiter ces magnifiques découvertes, en creusant à la petite cuillère ou en recourant même à de fins pinceaux. Un nombreux public est convié à la visite des spectaculaires découvertes, lors de journées « portes ouvertes ». La presse et les journaux en rendent compte. La curiosité des fouilleurs, ou les crédits étant un jour épuisés, les archéologues disparaissent du théâtre des opérations, au soulagement des ingénieurs et entrepreneurs. Le terrain est nivelé et les constructions se poursuivent ...

En fait, le projet d'un nouveau tracé ferroviaire au pied du Jura signifie tout autre chose pour les personnes chargées de la sauvegarde du patrimoine archéologique. Il nous paraît donc souhaitable de rappeler – dans les grandes lignes – ce qui a précédé l'ouverture du chantier de Concise.

Le principe d'une nouvelle ligne de cette importance est tout d'abord l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, soumise aux services cantonaux vaudois en 1988 déjà. La consultation de la carte archéologique pour le tracé général proposé indique d'emblée que la baie de Concise recèle des sites en milieu humide, alors que l'intérieur des terres, entre Grandson et la limite Vaud - Neuchâtel est pratiquement vide de sites connus. La nécessité d'une reconnaissance méthodique du tracé par sondages s'impose donc, à l'image de ce qui est régulièrement requis sur les tracés des routes nationales.

Mais les projets de construction des Chemins de Fer Fédéraux (CFF), pour leur incidence sur le patrimoine archéologique, ne sont pas soumis à un arrêté ou à une directive spécifique définissant les procédures à appliquer, précisant

la répartition des charges entre le canton et la Confédération, à l'image de l'arrêté du Conseil Fédéral du 13 mars 1961, qui règle ces questions archéologiques pour la construction des routes nationales.

Les seules dispositions légales fédérales applicables, pour l'archéologie et le projet « Rail 2000 » sont les art. 2 et 3 de la Loi du 6 juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage. La construction d'une nouvelle voie ferroviaire étant au nombre des tâches de la Confédération, l'instance concernée, en l'occurrence la direction des CFF, doit prendre en compte les éléments significatifs du patrimoine, en l'occurrence « les sites évocateurs du passé » que sont les gisements archéologiques.

La loi prescrit que, dans la mesure du possible, les sites concernés doivent être ménagés, épargnés par les travaux. Si cela n'est pas possible, il convient de leur appliquer un traitement adéquat, ce qui peut être réalisé par des compensations, pour des sites naturels, par exemple en déplaçant des biotopes touchés ou en replantant des forêts. En matière de sites archéologiques, un tel traitement compensatoire est généralement impossible. Seule la fouille préventive ou programmée du site touché, avec la mise en valeur des résultats assurera une compensation équitable pour la disparition partielle ou totale de cet élément du patrimoine.

Nous avons donc constamment requis l'application de ces dispositions dans le projet « Rail 2000 », ce qui était d'autant plus justifié que le site le plus menacé dans la baie de Concise – Corcelles est classé parmi les monuments historiques cantonaux, depuis 1900.

Dès 1988, un groupe d'étude des Grèves de Corcelles examine l'impact des diverses variantes de tracé proposées dans ce secteur. L'importance de la station lacustre réputée s'étendre dans la baie est rappelée, ainsi que la nécessité de préciser sa localisation et sa conservation, par des sondages

archéologiques. Les crédits nécessaires étant attribués par les CFF, dans le cadre des études préliminaires, des sondages de prospection sont entrepris dès 1989, confiés au Groupe de recherches en archéologie préhistorique de l'Université de Genève, sous la direction de Pierre Corboud.

Quelque 700 sondages sont ouverts au long des quelque dix kilomètres du tracé, localisant une vingtaine de sites. Certains tracés proposés comprennent des viaducs implantés dans la baie de Concise. Les prospections s'étendent alors à l'ensemble du site immergé et aux portions du rivage avoisinant. La station de l'âge du Bronze final de Concise est localisée et topographiée à cette occasion, à une bonne distance du rivage. L'impressionnante étendue du site néolithique encore conservé sous les eaux, ainsi que les atteintes dues aux dragages du XIX<sup>e</sup> siècle sont également relevés. Sur terre ferme, les limites du site se dessinent progressivement et l'importante séquence archéologique est évaluée en différents points.

Les résultats sont pris en compte dans le choix du tracé ferroviaire final. La solution d'un passage en tranchées couvertes étant retenue au droit du village de Concise, le tracé est fixé à notre demande le plus loin possible de la rive actuelle, de manière à ménager la partie du site où les niveaux archéologiques apparaissent les plus importants. Cette solution vise aussi à réduire l'ampleur et la durée des fouilles nécessaires, les niveaux observés étant beaucoup plus minces vers l'amont et déjà en voie de dégradation par l'assèchement progressif du terrain. Le tracé choisi permet de sauvegarder entre la future voie et la rive du lac l'ensemble le plus riche et le mieux conservé dans le milieu humide permanent, au titre de gisement de réserve. Les constats faits lors des fouilles de 1996 – 2000 confirmeront clairement la rationalité des options prises en 1989.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, conscient des enjeux qui se dessinent à Concise, précise au Département fédéral des transports et des communications, en juin 1991, les mesures à prévoir dans le programme qui se prépare, qui sont à la charge du service fédéral concerné. Cette prise de position a pour conséquence l'attribution au service cantonal de l'archéologie d'une première tranche de crédits d'ouvrage pour l'exécution des fouilles, à réaliser en trois étapes à Concise, selon les contraintes du chantier de construction.

Des fouilles étant entreprises simultanément dans d'autres points du tracé, les archéologues se déploient rapidement sur les lieux, dès fin 1995, sous la direction de Claus Wolf.

Un second crédit d'ouvrage sera nécessaire dès 1998, alors qu'une grande partie des travaux de fouilles aura déjà été menée à bien.

Ainsi, l'ensemble des interventions aura été géré directement par la Section de l'archéologie cantonale, qui engagea les collaborateurs nécessaires à ce travail de longue haleine. Au terme des travaux de terrain, dès 2000, la petite équipe des responsables scientifiques de la fouille de Concise s'attela aux travaux de traitement des données et matériaux recueillis, opération qui reste à la charge du canton, et pour laquelle nous bénéficions d'un subventionnement de l'Office fédéral de la culture.

Le programme archéologique engagé depuis 20 ans à l'occasion du projet « Rail 2000 » représente la plus importante recherche jamais entreprise en archéologie préhistorique dans le territoire vaudois. La fouille des grandes surfaces du site et de la séquence de Concise-Sous-Colachoz, avec ses résultats scientifiques, est apparemment la dernière et sans doute l'une des plus magistrales des dernières décennies de recherches dans le domaine palafittiques.

Cette réussite doit beaucoup au soutien constant des chefs successifs de notre département (Travaux publics, puis Infrastructures), MM. les Conseillers d'Etat Marcel Blanc, Daniel Schmutz, Philippe Biéler et François Marthaler. L'organisation des interventions, leur gestion et leur intégration dans le programme « Rail 2000 » se sont déroulées dans les meilleures conditions, grâce à l'excellente collaboration des ingénieurs du 1<sup>er</sup> arrondissement en charge du projet « Rail 2000 », M. Jean Marguerat, ingénieur en chef, MM. Alain Gertsch et André Roulier, chef de projet et de leur mandataire M. Jean-Jacques Hitz.

L'affaire de Concise a fortement sollicité la structure de notre service, pour la gestion administrative, financière et technique du projet. Notre reconnaissance va à Gervaise Pignat, Max Klausener, pour la Section de l'archéologie cantonale et à Fritz Haenni, Michèle Hirschi et Floriane Gander pour le secteur administratif et comptable, pour leur précieuse collaboration à la réussite de l'entreprise.

Mais c'est bien entendu aux archéologues et préhistoriens chargés de l'opération et à leurs collaborateurs que va toute notre gratitude et nos félicitations pour leur réussite : Pierre Corboud et Christian Falquet, pour les premières phases d'exploration et Claus Wolf, Ariane Winiger et Elena Burri, pour la fouille elle-même.